



La réduction des erreurs et des risques liés à l'identification des personnes que nous prenons en charge est un objectif majeur de notre politique de gestion des risques.

N'hésitez pas à  
poser toute question  
que vous jugerez  
utile

**Votre sécurité est notre priorité.**

C'est pourquoi nous nous engageons à respecter les règles indispensables pour assurer la fiabilité de votre identification tout au long de votre séjour à l'Hôtel-Dieu.

Pour cela nous avons besoin de vous.

**Pour votre sécurité votre dossier médical doit être bien identifié.**

**Une erreur au moment de sa création peut entraîner des conséquences majeures.**



**C'est pourquoi nous vous demandons, au moment de votre hospitalisation ou de votre consultation, de nous fournir un justificatif d'identité officiel.**

**Ainsi nous aurons l'assurance de fiabiliser votre base d'identification.**

**Le justificatif officiel est celui qui témoigne de votre identité :**

- Carte nationale d'identité même périmée de moins de 10 ans.
- Passeport même périmé de moins de 5 ans.
- Permis de conduire (non valables pour les personnes nées hors de France).

**Les documents de couverture sociale (carte vitale) ne sont pas suffisants car ils n'utilisent pas toujours les éléments de l'état civil qui restent notre référence en matière d'identification.**

- ❖ Tout au long de votre parcours de soins, différents professionnels vont à plusieurs reprises vous demander de préciser vos noms, prénoms et date de naissance.

Cela fait partie des procédures qui visent à sécuriser votre prise en charge et les professionnels redoublent de vigilance afin de traquer les discordances.

- ❖ En cas d'hospitalisation, un bracelet d'identification vous sera posé.

Ceci dans le but qu'à tout moment, votre identité puisse être vérifiée.

Vous avez toujours la possibilité de le refuser.

